

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 12 juin 2024

Transports scolaires Aléop 2024-2025 : Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au 15 juillet

Les familles ligériennes peuvent inscrire en ligne leur enfant pour obtenir leur abonnement annuel 2024-2025 au transport scolaire du réseau Aléop. Les nouveaux abonnés recevront leur carte pendant l'été, les élèves déjà inscrits conservent leur carte qui sera rechargée une fois la démarche de réinscription terminée.

Le montant de l'abonnement est de 155€ par an par enfant, avec gratuité pour le 3^e enfant d'une même famille. Chaque jour, les transports scolaires régionaux Aléop transportent près de 140 000 jeunes Ligériens, élèves de la maternelle à la terminale ou apprentis.

Public concerné : tous les élèves domiciliés dans un des 5 départements des Pays de la Loire et fréquentant un établissement, public ou privé, de la maternelle à la terminale, ainsi que les apprentis ligériens niveau 5 (CAP) et niveau 4 (Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires). Les élèves scolarisés en Institut médico-éducatif peuvent également utiliser le transport scolaire.

Tarifs annuels : 155 € par enfant.

Une **gratuité** s'applique dès le 3^e enfant par famille transporté sur le réseau Aléop.

Tarif réduit à 78€ pour les enfants scolarisés en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Après le 15 juillet, une majoration de 30 € s'applique pour inscription tardive sauf cas particuliers sur présentation de justificatifs.

Inscription en ligne sur : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>.

Les familles sans accès Internet sont invitées à contacter **Allo Aléop au 09 69 39 14 14** du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17 (hors jours fériés).

Combien coûte le transport scolaire en Pays de la Loire ?

Le transport scolaire est financé à 90% par la Région, avec un budget régional annuel de 174 M€, en hausse en 2024 :

- Coût de revient moyen du transport par enfant en 2024 : 1 260€/an
- Coût de l'abonnement annuel par enfant payé par les familles : 155 €
Soit 1 115 € pris en charge par la Région par enfant.

La Région investit pour assurer une meilleure qualité de service : renouvellement progressif de la flotte de véhicules, passage à des motorisations alternatives, efforts pour assurer de meilleures conditions salariales pour les conducteurs, mise en ligne d'un nouveau site Aléop, plus simple, plus ergonomique et consultable sur smartphone.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour des renseignements techniques sur certains circuits et points d'arrêts, les familles peuvent contacter par téléphone le service de transport régional de leur secteur :

- **En Maine-et-Loire : 02 41 22 72 95**
- **En Mayenne : 02 43 67 22 50**
- **En Sarthe : 02 43 61 37 20**
- **En Vendée : 02 51 44 76 10**
- **En Loire-Atlantique :**
 - Pour les cars de lignes régulières et le TER : **02 28 20 65 44**
 - Ou pour les cars scolaires (cars jaunes, un aller-retour par jour) : service transport scolaire de l'intercommunalité de résidence :
 - Communauté de communes du Pays d'Ancenis : 02 40 96 43 25
 - Communauté de communes de la région de Blain : 02 40 79 16 51
 - Communauté de communes Sèvre et Loire : 02 51 71 92 14
 - Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine agglo : 02 40 54 54 66
 - Communauté de communes Erdre et Gesvres : 02 28 02 22 33
 - Communauté de communes Estuaire et Sillon : 02 40 56 80 69
 - Communauté de communes du pays de Pont-Château et St-Gildas-des-Bois : 02 40 88 25 27
 - Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : 02 28 25 03 60
 - Communauté de communes Sud Retz Atlantique : 02 40 21 90 52
 - Communauté de communes de Grand Lieu : 02 51 70 94 36
 - Communauté de communes de Châteaubriant Derval : 02 28 04 06 33
 - Communauté de communes de Nozay : 02 40 79 51 51